

HONORAIRES DE TRANSACTION*

Montant de la vente	TTC	HT
Jusqu'à 15 000 €	10%	8,83%
De 15 000 € à 45 000 €	8%	6,67%
De 45 000 € à 75 000 €	6%	5%
Supérieur à 75 000 €	5,15%	4,29%

HONORAIRES DE GESTION**

JUSQU'À

29%

HONORAIRES SYNDIC

À PARTIR DE

2 500€ TTC

par copropriété.



*Honoraires TTC calculés par tranche cumulative, sur la base du prix de vente affiché lorsque les honoraires sont à la charge du vendeur.

**Selon le nombre de semaines d'occupation propriétaire; calcul sur le prix brut propriétaire; honoraires composés à 50% d'honoraires de gestion et 50% d'honoraires de commercialisation.